



20 Mars 2020

## Informations à l'attention des TPE et PME adhérentes confrontées plus durement à la crise sanitaire Covid-19.

---

Faire une demande d'activité partielle en prévision de mettre au chômage partiel des salariés. Vous pouvez joindre votre DIRECCTE sur le lien suivant :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Par contre, dans les motifs de réduction, **il faut bien spécifier coronavirus**, il fait partie des « Autres choix ». Si vous choisissez un autre motif, il se peut que cela ne marche pas.

Si votre logiciel de paye est efficient, vous avez l'option chômage partiel dans les motifs d'absence.

Pour préserver votre trésorerie pour les mois qui viennent :

Les banques accordent des reports des mensualités de 2 mois mais il nous semble plus judicieux de choisir un différé (jusqu'à 6 mois possible).

De même pour les crédits baux, les banques auraient pour instructions de reporter de 6 mois les mensualités.

Le report des charges sociales et la possibilité de décalage du règlement des loyers, et des factures d'énergie

Assurances :

*« Les assureurs prennent l'engagement de conserver en garantie les contrats des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement suite à la pandémie, et ce pour toute la durée de la période de confinement ». « Cette mesure de solidarité concrète permettra aux professionnels les plus touchés de poursuivre leur activité en restant couverts pour leurs risques assurés », a déclaré Florence Lustman, la présidente de la FFA.*

La période est à la gestion des problèmes de très court terme (problèmes de personnel, transporteurs...), mais tout autant à l'anticipation de ceux à venir.

Outre la baisse d'activité générée par la fermeture d'un grand nombre d'entreprises, prévaliez-vous contre les risques d'impayés.

Vous avez à votre disposition un certain nombre d'outil pour vous aider à passer cette crise.

L'UNFEA vous propose de demander à d'autres confrères adhérents une assistance si nécessaire.

N'hésitez pas à nous contacter [pierre.forcade@unfea.org](mailto:pierre.forcade@unfea.org) ou 06 33 70 59 06

Le Bureau